

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 / DEG / Droit notarial		Code Diplôme : ABMDNO1		Date approbation/présentation CFVU : 15/09/2022													
Parcours-type : Droit notarial		Code VDI : 136		N° de version dans l'accréditation : 1													
Parcours pédagogique (le cas échéant) :		Code Etape : ABM2DI		Formation Initiale/Formation Continue													
Responsable de la Formation : M. Michel FARGE		Code VET : 211		Présentiel													
Responsable de l'Année : M. Michel FARGE																	
Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES			
						1ère session				Session de seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP
						Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %				
SEMESTRE 3																	
Unité 1 - Droit notarial de la famille			O	12	12			Ecrit	100%			Ecrit	100%	18			
Droit extrapatrimonial de la famille														24			
Droit des régimes matrimoniaux					12									40			
Droit des libéralités et des successions														12			
Droit fiscal de la famille																	
Unité 2 - Droit notarial de l'immeuble			O	12	12			Ecrit	100%			Ecrit	100%	36			
Droit de la vente immobilière														24			
Droit de l'urbanisme, de la construction et des servitudes					12									24			
Fiscalité immobilière														12			
Pratique des sûretés et de la publicité foncière																	
Unité 3 - Droit international privé notarial et ouverture internationale			O	6	6	E/O	100%			oui	100%			18			
Droit international privé					6									10			
Pratique du droit international privé														12			
Anglais																	
Bonification 1			B		2												
Langues					2												
Sport					2												
ETC du SET					2												
Bonification 2			B		1												
Engagement étudiant					1												
Total ECTS / Semestre				30										230,00	0,00	0,00	0,00
SEMESTRE 4																	
Unité 1 - Droit notarial de l'activité économique			O	9	9			Ecrit	100%			Ecrit	100%	24			
Droit notarial des affaires														24			
Pratique notariale des affaires														12			
Comptabilité					9									14			
Droit rural														10			
Pratique du droit rural																	
Unité 2 - Droit et pratiques professionnelles et pratique notariale			O	9	9			Ecrit	100%			Ecrit	100%	12			
Déontologie - statut professionnel - tarif														12			
Gestion de patrimoine														12			
Pratique notariale du droit des collectivités locales					9									12			
Techniques contractuelles														24			
Unité 3 - Stage et mémoire			O	9	9												
Séminaire de méthodologie à la recherche (I)	M2/JPP/JPP M2/DT DES AFFAIRES/SOCIAL M2/DT PRIVE/DT PERS. FAM. M2/DT DES AFFAIRES/DEJCA M2/DT DES AFFAIRES/BOP M2/PI													2			
Séminaire de méthodologie à la recherche (II)	M2/JPP/JPP M2/DT PRIVE/DT PERS. FAM.													4			
Mémoire					6	E/O	100%			oui	100%						
Stage					3	E/O	100%			oui	100%						
Unité 4 - Grand oral			O	3	3												
Grand Oral					3	Oral	100%			oui	100%						
Bonification 1			B		2												
Langues					2												
Sport					2												
ETC du SET					2												
Bonification 2			B		1												
Engagement étudiant					1												
Total ECTS / Semestre				30										150,00	0,00	0,00	0,00
Commentaire :																	
L'étudiant peut suivre, au titre de la bonification 1, un enseignement supplémentaire de langues ou de sport, ou un ETC du SET. Si les étudiants choisissent plusieurs matières, seule la meilleure note est prise en compte pour établir cette bonification 1. Les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés, à titre de bonification au total général du semestre sans conséquences sur le nombre de crédits.																	
Une bonification "Engagement étudiant" est également proposée au semestre 1 et au semestre 2 (v. RDE).																	
Les bonifications sont facultatives et peuvent être cumulables : bonif 1 (hors engagement associatif et syndical) + bonif 2.																	
En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées.																	